

## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Si son projet est retenu pour une subvention SFA ou une subvention CICBAA, **le lauréat s'engage à :**

- Mettre en œuvre le projet de recherche dès le versement de la subvention.
- Mentionner le soutien de la SFA ou du CICBAA dans toute publication ou communication rapportant des travaux ayant bénéficié de la subvention.
- Adresser les articles et communications rapportant des travaux ayant bénéficié de la subvention aux Conseils Scientifiques de la SFA ou du CICBAA [secretariat.sfa@lesallergies.fr](mailto:secretariat.sfa@lesallergies.fr) et [antoine.deschildre@chru-lille.fr](mailto:antoine.deschildre@chru-lille.fr)
- Soumettre un article à la *Revue Française d'Allergologie* **dans un délai de 3 ans** suivant la date de versement de la subvention. Cet article sera :
  - soit un article rapportant des résultats originaux obtenus avec le soutien de la SFA ou du CICBAA,
  - soit un article de synthèse montrant comment les résultats obtenus avec le soutien de la SFA ou du CICBAA représentent une avancée des connaissances en allergologie.
- Présenter le travail ayant bénéficié du soutien de la SFA ou du CICBAA **dans un délai de 3 ans** (3 ou 4 ans pour le CICBAA, selon l'année du symposium CICBAA) suivant la date de versement de la subvention
  - sur invitation pour une communication orale de 15 minutes (10+5) au cours du Congrès Francophone d'Allergologie,
  - le cas échéant, sur invitation pour une communication orale au symposium CICBAA.

**Aucune demande de subvention soumise par un membre de l'équipe ou du laboratoire d'un lauréat qui n'aurait pas respecté tout ou partie de cet engagement ne sera recevable pendant une période de 5 ans, à compter de la troisième année suivant le versement de la subvention.**

Fait le :

à :

Nom, Prénom et signature de l'investigateur principal :